



## **Réouverture des écoles maternelle et élémentaire de la commune d'Oraison**

**A compter du lundi 11 mai 2020**

**Schéma d'organisation- Version 1-**

### **1- Généralités :**

Les élèves seront accueillis à partir du mardi 12 mai sur les 2 écoles de la commune, la journée du 11 mai étant une prérentrée pour le personnel enseignants et les agents municipaux.

Le retour à l'école repose tout d'abord sur la seule volonté des parents.

Les mesures sanitaires imposent l'accueil d'un nombre limité d'élèves (4m<sup>2</sup> par enfant).

Les parents volontaires s'engagent donc jusqu'à la fin de l'année scolaire sauf en cas de maladie ou d'apparition de symptômes évoquant un covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Par contre si les parents sont favorables à une reprise de leurs enfants ceux-ci devront être présents.

La capacité d'accueil sera de 14 élèves maximum par classe à l'élémentaire et de 7 élèves maximum par classe à la maternelle.

L'organisation mise en place dans les écoles permettra de respecter la distanciation physique.

Les gestes barrières devront être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

L'accueil périscolaire du matin et du soir sera réservé aux parents travaillant tous les 2 ou aux familles monoparentales travaillant.

La restauration scolaire sera assurée dans les classes et avec un repas froid. Il est demandé aux familles de fournir une bouteille d'eau ou une gourde à leurs enfants avec leur nom écrit dessus.

## 2- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels :

- Les locaux (sols, portes, tables, chaises, mobilier...) seront nettoyés et désinfectés en 2 étapes :

### ❖ 1<sup>ère</sup> étape : le nettoyage :

Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.

Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales

Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées)

### ❖ 2<sup>ème</sup> étape : la désinfection :

Utiliser un désinfectant virucide et conforme à la norme EN 14476. Les lingettes désinfectantes et conformes à cette même norme peuvent être utilisées. Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc...

Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.

Si le nettoyage désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents il faut respecter les étapes suivantes :

- Nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent
- Rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage
- Séchage des surfaces
- Désinfection avec un troisième bandeau de lavage imprégné

Une bande ou lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.

Des lingettes / bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C

Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.

Eviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur. Ne pas utiliser d'aspirateur.

Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves.

- Fréquence :

Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage

Réaliser le nettoyage des tables et chaises ainsi que des poignées de porte après la classe du matin, après la prise du repas et après la garderie du soir.

Réaliser le nettoyage des sanitaires et des points de contact (poignées de porte, interrupteurs, rampes d'escalier, ...) après les récréations du matin et de l'après-midi, après le repas du midi et après la garderie du soir.

- Actions complémentaires :

Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.

Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier

Aérer régulièrement les locaux : après la garderie du matin, lors des récréations, avant et après le déjeuner, après le nettoyage.

- Les matériels utilisés par les élèves (stylos, jouets, ...) :

Il sera procédé à un nettoyage et une désinfection de tous les matériels utilisés par les élèves et les enseignants avant l'ouverture.

Les matériels utilisés par les élèves doivent être si possible à usage personnel.

Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève procéder à un nettoyage de désinfection à l'aide d'une lingette désinfectante.

### **3- L'accueil des élèves :**

- Pour l'école élémentaire Léonie Etienne :

Il n'y aura pas d'arrivée échelonnée, l'accueil se fera aux horaires habituels.

Un cheminement piéton sera balisé devant l'école permettant la distanciation physique.

Les élèves entreranno dans l'école par 3 portes différentes en fonction de leurs classes.

- Pour l'école élémentaire Lucienne Chailan :

Il n'y aura pas d'arrivée échelonnée, l'accueil se fera aux horaires habituels.

Chaque classe rentrera dans une cour différente.

- Pour l'école maternelle :

L'accueil des petites sections et des grandes sections se fera à 8h35 le matin et à 13h35 l'après-midi.

L'accueil des moyennes sections se fera à 8h45 le matin et à 13h45 l'après-midi.

Les parents déposeront leurs enfants en empruntant les dispositifs de distanciation physique mis en place devant l'entrée principale et devant la petite cour.

Une signalétique extérieure (panneaux, rubalise, barrière) permettra de repérer la file d'entrée et de maintenir la distanciation physique.

Un ou plusieurs accueillants (port du masque obligatoire) seront positionnés aux entrées des établissements pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.

Maintenir les portes d'entrée ouvertes pendant l'accueil pour autant que les enjeux de sécurité le permettent pour limiter les points de contact.

Les élèves après avoir procédé au lavage des mains rejoindront directement leurs salles de classe (y compris pendant les horaires du périscolaire) soit seuls à l'école élémentaire soit accompagnés par le personnel municipal à la maternelle.

Les parents ne seront pas admis à l'intérieur des établissements.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents doivent prévenir le directeur ou la directrice ( sur le répondeur si nécessaire).

### **4- Les salles de classe :**

Elles sont organisées de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre entre chaque table et entre le bureau de l'enseignant.

Le mobilier et matériel non nécessaire seront déplacés ou neutralisés en fond de classe et matérialisés par une signalétique ou balisage.

Les climatisations seront neutralisées.

Les déplacements dans la classe seront limités et un sens de circulation pourra être matérialisé au sol pour éviter les croisements dans la classe.

Assurer l'aération des salles de classe avant l'arrivée des élèves (après la garderie du matin lors des récréations, avant et après le déjeuner et après le nettoyage des locaux) par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes.

Les porte-manteaux dans les couloirs seront condamnés.

Pendant la classe ou le périscolaire, veiller au respect des gestes barrières et de la distanciation physique, veiller à l'absence d'échange d'objets personnels, veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés.

Les salles de classe serviront également à la prise des repas pour éviter les déplacements et le mélange des groupes d'enfants. La désinfection des tables et chaises se fera avant et après le repas.

En maternelle :

Il est nécessaire de retirer l'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs (poupées, dinettes, jeux de construction,...). Les enfants viendront sans cartable.

Le dortoir est fermé. Le repos s'effectuera en classe dans le respect des consignes sanitaires.

## **5- La gestion des circulations :**

Une signalétique permettant la distanciation physique sera mise en place dans les couloirs et les cours.

Les classes ayant une sortie vers l'extérieur l'utiliseront pour éviter les croisements avec les autres classes.

Les portes des classes seront dans la mesure du possible maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).

Les enseignants et les agents communaux devront faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.

Les horaires des récréations comme de la prise des repas seront décalés afin que les classes ne circulent pas en même temps dans les espaces communs. Un planning sera élaboré par les directeurs dans leurs écoles respectives.

## **6- La restauration scolaire et le périscolaire:**

### **➤ La restauration :**

La restauration se fera en salle de classe sous la surveillance d'un animateur et sous la forme de paniers repas.

Les paniers repas seront fournis par notre prestataire habituel (sauf PAI) et seront préparés et transportés dans les classes par les agents de restauration.

L'animateur ou l'ATSEM devront organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.

Les tables et chaises seront nettoyées et désinfectées avant et après le repas par les agents de restauration qui s'occuperont également de l'évacuation des déchets du repas.

Les ustensiles utilisés par chaque convive seront lavés et désinfectés au poste de lavage de restauration par les agents de restauration.

Les élèves seront en possession d'une bouteille d'eau ou d'une gourde marquée à leur nom et fournie chaque jour par les parents.

La salle de classe sera aérée avant et après le repas.

➤ **Le périscolaire :**

Il sera organisé aux horaires habituels (7h30/8h30 – 16h30/18h30) selon les modalités définies au paragraphe 3 « accueil des élèves ».

L'accueil des enfants se fera dans la classe par un animateur référent.

Les enfants devront préalablement procéder au lavage de leurs mains avant l'accès à la classe.

Ils occuperont leur table habituelle.

**7- Les récréations :**

Pour éviter les croisements de classes et d'élèves les temps de récréation seront échelonnés et éventuellement réduits en fonction de l'effectif présent.

Les directeurs organiseront les plannings de récréation.

Les cours seront balisées afin que chaque classe ait un espace personnalisé.

A l'élémentaire Léonie Etienne : la cour sera divisée en 7 espaces.

A l'élémentaire Lucienne Chailan : une cour par classe.

A la maternelle : la petite cour sera divisée en 2 espaces et la grande cour en 3 espaces.

Les enseignants feront sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves et resteront présents avec leurs élèves pendant la durée de la récréation sur l'espace dédié.

Les jeux de contact et de ballon et les vélos en maternelle seront proscrits comme les échanges d'objets ou de jouets. Les installations et jeux extérieurs seront neutralisés.

Il faudra privilégier des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves.

En cas de conditions climatiques inadaptées, les élèves resteront dans leur classe avec une ouverture des fenêtres.

Il est nécessaire de veiller à ce que les groupes entrants et sortants ne se croisent pas (respect du planning).

**8- Les activités sportives et musicales :**

Les jeux de ballon et les jeux de contact sont interdits.

Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel.

Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

Veiller à l'absence de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte).

En musique, privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.

En maternelle, les interventions se feront par classe de préférence en extérieur dans la cour.

## **9- Consignes générales pour l'ensemble du personnel (enseignants et personnel municipal) :**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement ou encore pendant la récréation.

Le port du masque est recommandé dans toutes les autres situations.

Le ministère de l'éducation nationale mettra à disposition de ses agents 2 masques par jour de présence dans les écoles.

La mairie se chargera d'équiper son personnel en masques et de fournir du savon et des solutions hydroalcooliques et des produits désinfectants pour tous les adultes de l'école.

Pour les élèves de l'école maternelle le port du masque est à proscrire.

Il n'est pas recommandé pour les élèves de l'école élémentaire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

Il appartient alors aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Le personnel doit appliquer et faire respecter les gestes barrière :

- maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- le lavage des mains doit être réalisé, à minima : à l'arrivée dans l'école, avant de rentrer en classe, notamment après les récréations, avant et après le repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. L'utilisation d'une solution hydro-alcoolique est réservée aux adultes.

Le respect des gestes barrière doit faire l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève.

Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel assurant le nettoyage.

Il est demandé d'utiliser du matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).

Il est demandé de limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'école et d'échelonner les horaires de présence dans les parties communes (salles des maîtres, salles de réunion). Nettoyer et désinfecter après chaque utilisation.

### En cantine :

Il faut limiter le nombre de personnes en cuisine et attribuer dans la mesure du possible des outils de travail individuels à chaque agent.

Les vêtements de travail seront mis en arrivant et devront être transportés dans un sac hermétique en fin de journée.

Après réception des repas, le personnel de restauration se lavera les mains.

Une réunion sera organisée la veille de la rentrée pour l'ensemble du personnel avec la présence de l'infirmière scolaire pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves.

Les consignes devront être régulièrement rappelées par les directeurs et les chefs d'équipe.

Le jour de la rentrée les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci sera adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo, chanson, ...). Le ministère de l'éducation nationale doit fournir des kits de communication adaptés.

Toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.

#### **10- Procédure de gestion d'un cas covid :**

Pour chaque école une salle sera dédiée à l'accueil des cas suspects de covid-19.

Pour l'école Léonie Etienne : salle de la BCD N°7

Pour l'école Lucienne Chailan : salle N°10

Pour la maternelle : salle de réunion N°BR 02

Des masques enfants et adultes seront à disposition dans cette salle.

Les consignes à respecter sont indiquées dans la fiche jointe.

Le présent schéma d'organisation est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes rencontrées ou des améliorations pouvant être apportées.

Mme Sylvie Noailles

Directrice de l'école élémentaire

M. Nicolas Magnan

Directeur de l'école maternelle

M. Michel Vittenet

Maire d'Oraison